

**CHANGE - 53**  
**ZONE DES EBAUDIÈRES**  
 Rue de l'Amiral Beaufort  
 Chemin rural n°131

Lotissement " "Le Domaine du Golf X""

Vente par : SOFIAL

**PLAN DE VENTE**

**LOT N° 34**

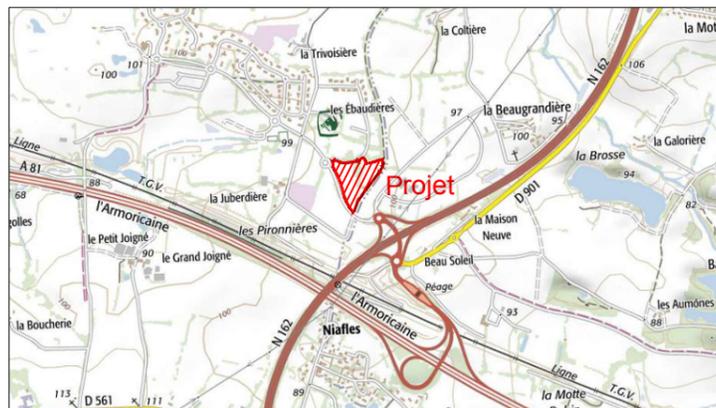
Surface : 245 m<sup>2</sup>

Cadastre : Section ZY n°345

Assistant au Maître d'ouvrage



1, rue Charles Fabry  
 72013 LE MANS CEDEX 2



Extrait carte IGN - sans échelle



Plan général du lotissement - sans échelle

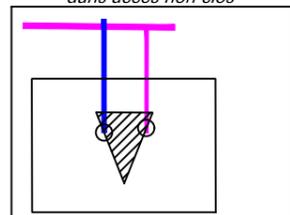
Modifié le 17 Avril 2019 par:  
 Dressé le 05 Septembre 2017 par:



Géomètres-Experts Fonciers  
 Parc Cérés-21 Rue Ferdinand Buisson-Bât I-CHANGE  
 Adresse postale: BP51503 - 53015 LAVAL Cédex  
 Tél: 02.43.53.67.21 - Fax: 02.43.53.64.86  
 email: laval@kaligeo.fr

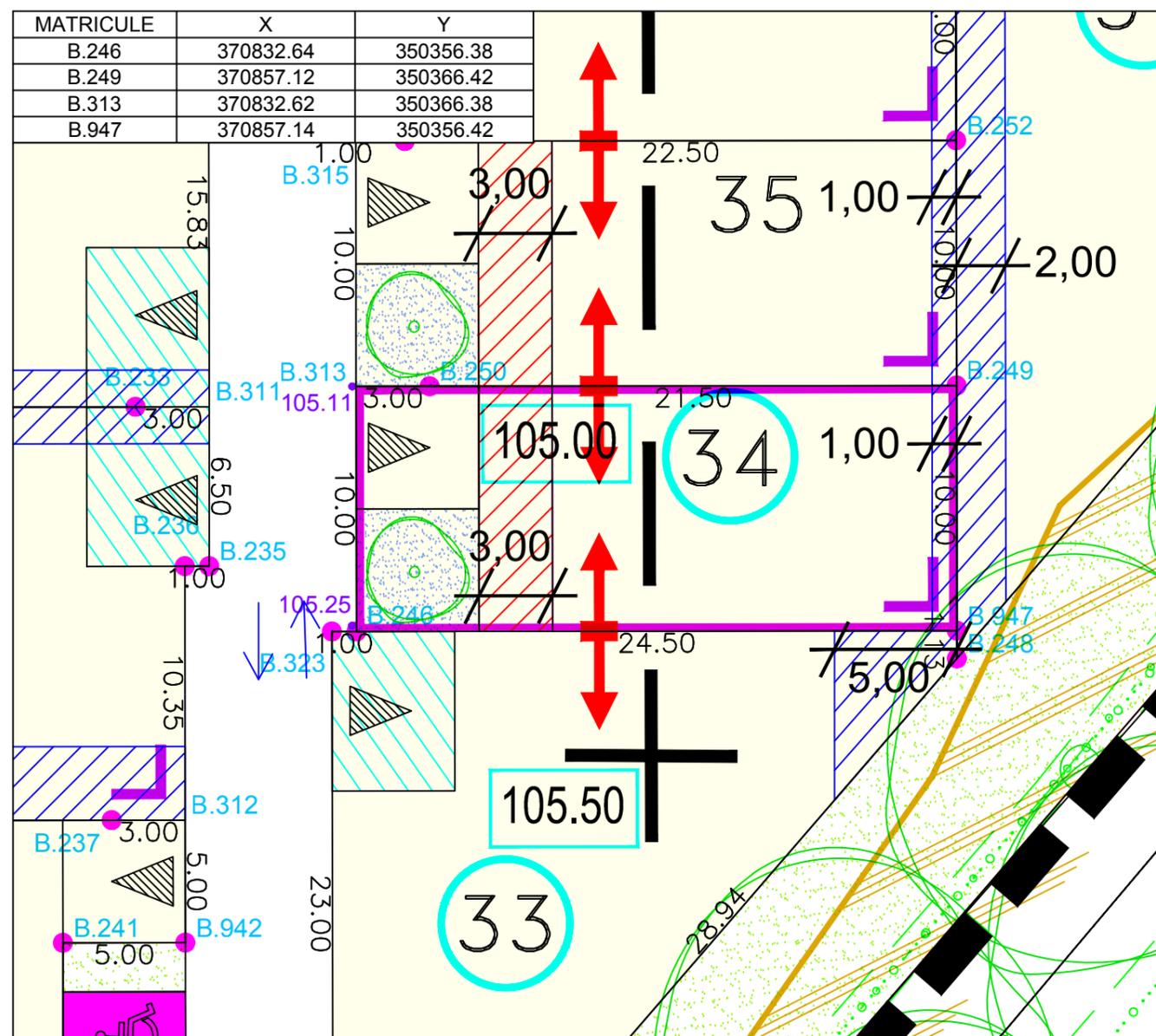
Dossier 19130  
 Réalisé par : L.C

Schéma type boîte EU/EP  
 dans accès non clos



Fe branchement EU = 103.05m  
 Fe branchement EP = 103.90m

Issu du plan d'exécution de l'entreprise



ECHELLE 1/250 - (Impression en A3)

**LEGENDE :**

- Bornes
- Périmètre du lotissement
- Surfaces cessibles
- Chaussée
- Zone non constructible du lot (hors abri de jardin et clôtures)
- Bande d'accroche de 50% minimum du linéaire de la façade principale de la construction principale
- Espaces verts
- Places de stationnement dans les espaces communs.
- Sens de circulation des véhicules
- Sens d'orientation imposé de la façade la plus longue de la construction principale.
- Le symbole + laisse 2 possibilités pour le sens d'orientation imposé.
- Arbres existants et/ou projetés
- Ligne d'accroche d'une partie de la construction principale sur la limite désignée par la base de la flèche (le sens de la flèche indique le lot concerné).
- LOT 105.50 Lot sur lequel est imposée une cote de seuil altimétrique minimale de la construction principale pour raccordement gravitaire (EU-EP)
- Espace végétalisé à réaliser en domaine privé par l'acquéreur avec plantation d'un arbre haute tige.
- Aire de stationnement non close sur rue imposée en domaine privé correspondant à l'unique accès automobile du lot. Dimensions à respecter : 5.00 m de largeur maximum x 5.00 m de profondeur minimum
- Zone d'implantation possible de l'aire non close sur rue de 5.00m x 5.00m définie ci-dessus, largeur 6,50m
- Angle du lot dans lequel doit être implanté l'abri de jardin en respectant une distance minimale d'1.00m entre l'abri et les limites du lot.
- Envergure approximative des arbres constituant les haies bocagères majeures existantes
- 100.00 Cote projetée de la voie finie